



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 avril 2007

L'IBSR lance une nouvelle campagne pour les cyclistes en collaboration avec les Régions

L'IBSR et les trois Régions ont lancé cette semaine une nouvelle campagne en faveur des usagers faibles, et plus précisément des cyclistes. Cette campagne s'adresse avant tout aux automobilistes et entend les encourager à davantage tenir compte des cyclistes dans le trafic. Cela se traduit concrètement par un conseil pratique : « Utilisez vos clignotants ».

Une enquête a en effet révélé que la non-utilisation des clignotants constitue l'une des principales sources d'irritation pour les cyclistes. Lorsqu'il omet d'actionner ses clignotants, l'automobiliste augmente par ailleurs le risque d'accident puisque les autres usagers ne savent pas ce qu'il a l'intention de faire. Le code de la route est pourtant très clair sur ce point : « avant d'effectuer une manœuvre ou un mouvement nécessitant un déplacement latéral ou entraînant une modification de direction, le conducteur doit indiquer son intention suffisamment à temps au moyen des feux indicateurs de direction lorsque le véhicule en est pourvu ».¹ Il importe donc non seulement que l'automobiliste indique son intention *suffisamment à temps* mais aussi qu'il soit bien conscient que lorsqu'il effectue une manœuvre, il doit *toujours* céder la priorité aux autres usagers, et donc également aux cyclistes.

La campagne est axée sur deux supports médiatiques : elle comporte, d'une part, des affiches sur lesquelles on voit le guidon d'un vélo avec un panier à provisions, dans lequel un petit chien à l'air décontracté profite visiblement de la promenade. Le slogan de la campagne « Pensez aux vélos, utilisez vos clignos » s'adresse clairement aux automobilistes. L'affiche sera visible du 9 avril au 6 mai le long du réseau (auto)routier du pays. Des affichettes seront également distribuées via le fichier d'adresses de l'IBSR dans divers lieux très fréquentés, comme les administrations communales, les bibliothèques, les entreprises, etc.

¹ Arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique, art. 13.



D'autre part, un spot radio commençant par le grand classique d'Yves Montand, « À bicyclette », sera diffusé dès le 16 avril. Avant la fin du premier couplet de la chanson, on entend le crissement des freins d'une voiture, suivi du slogan de la campagne. Là encore, le message est clair : tenez toujours compte des cyclistes et vous ne devez pas faire de tours de passe-passe pour éviter les accidents. Ce spot radio sera diffusé sur Bel RTL, Contact, Contact+, Mint, Nostalgie, La Première, Vivacité, Pure FM et Classic 21 du côté francophone du pays, sur la BRF pour les Germanophones et sur 4FM, Q Music, Radio 1, Radio 2, Donna et Studio Brussel du côté néerlandophone avec, dans ce cas, un tube en néerlandais (« De eenzame fietser » de Boudewijn de Groot).

Sensibilisation et répression allant toujours de pair pour garantir un effet optimal, il a également été demandé à la police de redoubler de vigilance. Les automobilistes qui ne respectent pas les règles et qui n'utilisent pas leurs clignotants lorsque c'est obligatoire risquent une perception immédiate de 50 euros.

Collaboration avec les Régions

Les 3 Régions soutiennent cette campagne. Elles font en outre de nombreux efforts pour promouvoir l'usage du vélo.

La Région **wallonne** a pour objectif de gérer la mobilité de façon durable. Une infrastructure cyclable de qualité constitue sans aucun doute l'élément central d'une politique efficace visant à augmenter l'utilisation du vélo. L'infrastructure doit offrir des conditions de sécurité, de confort et de continuité d'itinéraire suffisantes pour que les cyclistes aient un trajet de porte à porte dans des conditions satisfaisantes. Dans ce cadre, l'aspect le plus visible est probablement le développement du RAVeL, pour lequel l'aspect utilitaire vient compléter naturellement une destination initiale principalement touristique. C'est dans un contexte d'amplification du RAVeL que le ministre Daerden et le Gouvernement wallon ont d'ailleurs décidé depuis 2004 d'augmenter de façon significative le budget qui y est consacré. Le RAVeL constitue par ailleurs un élément d'un réseau plus vaste qui comprend ainsi les pistes cyclables le long des voiries régionales, les chemins de campagne, les chemins communaux peu fréquentés, les chemins de grande randonnée, etc.

Le Gouvernement **bruxellois** a approuvé il y a deux ans le plan vélo du ministre bruxellois de la Mobilité, Pascal Smet. On procède à l'aménagement accéléré de 320 km de pistes cyclables. Entre-temps, tous les grands carrefours ont été équipés de zones avancées pour cyclistes, des range-vélos ont été aménagés et des points de location de vélos ont été créés partout dans la ville. Bientôt les gares accueilleront également des points vélos où les gens pourront garer ou réparer leur vélo. Un manager vélo a été engagé, il y a un an et demi, afin de veiller à ce que les cyclistes ne soient pas oubliés lors des travaux publics. Outre des investissements en matière d'infrastructure, la Région bruxelloise subventionne également des formations vélo à l'école et pour les adultes. Les communes qui prévoient une brigade de police à vélo bénéficient elles aussi de subsides. Il est clair que tous ces efforts portent leurs fruits. Ces deux dernières années, l'usage du vélo est passé de 1 à 4 % en Région bruxelloise. En 2009, Bruxelles organisera Vélo-City, le

plus grand congrès au monde sur le vélo, qui se tient tous les deux ans. Bruxelles veut devenir une ville véritablement dédiée aux cyclistes.

En **Flandre**, les piétons et les cyclistes sont prioritaires dans la politique de mobilité. Ces dernières années, un important travail a été fourni pour l'amélioration et l'extension de l'infrastructure de pistes cyclables. En outre, sous l'impulsion des ministres Van Brempt et Peeters, les pouvoirs publics souhaitent accélérer la politique en faveur des cyclistes au cours des prochaines années. Cela implique notamment un investissement annuel de 60 millions d'euros pour l'aménagement de pistes cyclables. La création d'un Fietsfonds, des investissements supplémentaires pour l'entretien des pistes cyclables, un guide de bonnes pratiques présentant des recommandations aux communes en vue d'aménager des pistes cyclables correctement et en toute sécurité ainsi que la nomination d'un manager vélo sont autant d'initiatives récentes qui viennent renforcer la politique flamande en faveur de l'usage du vélo. Cette année, l'accent sera mis plus spécifiquement sur les trajets domicile-travail. Pendant la semaine de sensibilisation « Heen-en-weer-week », qui aura lieu du 7 au 13 mai, diverses actions auront pour but de promouvoir l'utilisation du vélo pour se rendre sur le lieu de travail.

Contact :

Werner DE DOBBELEER, porte-parole de l'IBSR, 0477 206 228